

# MESURES GOUVERNEMENTALES

## Soutien aux entreprises

# SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES

MESURE	FÉDÉRAL	QUÉBEC
<b>Report de l'impôt des entreprises</b>	Soumission des rapports au 1 <sup>er</sup> juin 2020. Paiement dû reporté au 31 août 2020.	Soumission des rapports au 1 <sup>er</sup> juin 2020. Paiement dû reporté au 31 juillet 2020.  Le paiement des acomptes provisionnels et des impôts qui seraient dus à compter d'aujourd'hui est suspendu jusqu'au 31 juillet prochain. La date et les modalités de paiement des sommes seront annoncées ultérieurement.
<b>Prêts aux entreprises</b>	<p>Augmentation du montant disponible selon l'évolution de la situation : <b>Programme de crédit aux entreprises.</b></p> <p>BDC: Formulaire pour demande en ligne 100K\$ en moins en 48 heures : <a href="http://www.bdc.ca">www.bdc.ca</a></p> <p>Prêts aux entreprises en agroalimentaire et agriculture bonifiés par la Financière Agricole du Canada.</p> <p>Demande faite aux <b>institutions financières</b> de s'engager à assouplir les conditions de remboursement (moratoire, étalement dans le temps...).</p> <p>Assouplissement des conditions de remboursement des prêts octroyés par les agences gouvernementales.</p> <p><b>Développement Économique Canada</b> Les remboursements pour les mois d'avril, mai et juin seront suspendus automatiquement pour l'ensemble des clients. Pour obtenir une prolongation supplémentaire, la situation sera revue en juin.</p>	<p>Les prêts en cours via les Fonds locaux des MRC avec des conditions de remboursement assouplies.</p> <p><b>IQ – Investissement Québec :</b> Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE).</p> <p>Pour les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19.</p> <p>Caractéristiques du financement:</p> <p>Le financement sous la forme d'une garantie de prêt est privilégié en tout temps. Le financement peut aussi prendre la forme d'un prêt d'Investissement Québec. Investissement Québec vise à travailler en étroite collaboration avec les institutions financières et les instances fédérales dans une optique de partage de risque.</p> <p>Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.</p> <p>Le refinancement est exclu.</p> <p>La mesure permet de soutenir le fonds de roulement de</p>

MESURE	FÉDÉRAL	QUÉBEC
<b>Maintien des employés en entreprise</b>	<p><b>Programme Temps partagé</b> passe de 38 à 76 semaines</p> <p>Guide et formulaire de demande :  <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html</a></p>	
<b>Prestation aux employés et Travailleurs Autonomes</b>	<p><b>ALLOCATION SOINS D'URGENCE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à 900\$/2 semaines pendant 15 semaines;</li> <li>• Personnes non admissibles à l'assurance emploi en maladie, quarantaine ou isolement ainsi qu'en aide à une personne malade.</li> </ul> <p><b>ALLOCATION DE SOUTIEN D'URGENCE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travailleurs qui perdent leur emploi</b></li> <li>- <b>Travailleurs autonomes sans contrats</b></li> </ul> <p>MESURE DE 5 MILLIARDS \$ - détails à venir, devrait ressembler à l'assurance-emploi au niveau des montants, soit ±450\$-500\$/semaine pour 14 semaines au plus.</p>	<p><a href="#">Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (PATT COVID-19)</a> pour soutenir financièrement les travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement du revenu et qui sont visés par une mesure de confinement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 573\$/semaine. Prestation non-imposable de 14 jrs jusqu'à 1 mois si nécessaire, le temps que la situation soit résorbée ou qu'un autre programme d'aide vienne soutenir l'individu.</li> </ul> <p>Les demandes et versements seront administrés par la Croix-Rouge.</p> <p>D'autres mesures d'aides seront annoncés bientôt par le gouv. Provincial également. Il y aura compensations financières pour les travailleurs qui voient le nbre d'heures de travail diminué ou qui doivent être mis à pied suite aux conséquences du COVID-19. <i>(valider si la mesure est maintenue suite à l'annonce du fédéral).</i></p>

# MESURES POUR LES PERSONNES

(hors-mesure pour l'emploi et impôts)

## FÉDÉRAL

## QUÉBEC

### Crédit pour la taxe

Crédit TPS 300\$ en mai et jusqu'à 150\$ par enfant

### Allocation pour enfant

Bonification des allocation dans les prochains mois,  
300\$ supplémentaires en mai 2020

### Prêt étude

Moratoire sur le remboursement des prêts  
étudiants jusqu'à 6 mois.

# RESTEZ INFORMÉS!

Liens pour suivre l'évolution des mesures fiscales

## FÉDÉRAL

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html>

Ensemble des mesures fiscales aux individus et aux entreprises avec un calendrier de mise en œuvre.

## QUÉBEC

<https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/details/167313/2020-03-17/>

Vous pouvez également contacter Monsieur Maxim Douville, Conseiller aux entreprises à la MRC de Montcalm, au 514-386-5500  
Courriel : [mdeuille@mrc-montcalm.com](mailto:mdeuille@mrc-montcalm.com)